1 Résumé non technique

1.1 Présentation de l'exploitation

Ce cadre d'étude d'impact concerne l'exploitation du GAEC DECHERF FRERES représenté par deux associées : messieurs Decherf Benoit et Guillaume demeurant à Marck.

Actuellement, l'exploitation familiale de type polycultures élevage est composée de deux ateliers :

Atelier porcin : 63 truies naisseur engraisseur (engraisseur en partie car une partie de l'engraissement se fait à façon à l'extérieur)

Atelier végétal de 92,77 hectares.

Pour l'atelier porcin, l'autorisation d'exploiter est de 620 animaux équivalents. Sur l'exploitation, il y a du stockage de céréales et de co-produits issu de l'industrie agro alimentaire de la région Nord Pas de Calais.

1.2 Projet envisagé

Nous demandons l'extension de notre élevage porcin. Le projet est de passer de 63 truies à 182 truies.

Les raisons du développement de l'activité porc sur l'exploitation par les membres du GAEC Decherf sont :

- Maintenir un revenu correct pour les deux associés
- Minimiser le coût de la mise aux normes bien être truie
- Utilisations des terres pour l'alimentation des porcs
- Engraisser tous les porcelets produits sur l'exploitation

Le développement agricole permet de maintenir une activité agro alimentaire et paragricole performante et sources d'emplois. Le maintien d'une production agricole permet également de maintenir une filière dans la région : abatteurs, découpeurs, transformateurs, firmes d'aliments, fabricants de matériel, coopérative agricole... Un emploi agricole génère 5 emplois pour la filière.

1.3 Présentation du projet

L'objectif du projet est d'atteindre 7 groupes de 26 truies (182 truies) soit une production de 312 porcelets toutes les 3 semaines. Les porcelets seront engraissés sur le site.

La demande d'autorisation se décompose décrit dans le ***tableau***

L'implantation des nouveaux bâtiments se fera contre les bâtiments existants pour faciliter la surveillance de l'élevage, pour les conditions de travail, et à l'arrière de l'exploitation pour se fondre dans le paysage.

L'habitation la plus proche est celle de Guillaume Decherf membre du GAEC Decherf Frères se trouve à 260 mètres à l'est du projet. **Le premiers tiers se situe à 345 mètres** au nord ouest du projet et ne devrait pas être gêné par rapport aux vents dominants (***rose des vents en annexe 20***).

1.3.1 Alimentation

Les aliments sont fabriqués sur l'exploitation à partir des céréales produites par les exploitants et d'achat de co-produit provenant de l'industrie agroalimentaire régionale. Les exploitants font appel à une entreprise pour broyer les céréales et confectionner les aliments.

Le mode de distribution pour les porcelets et truies allaitantes sera en sec, pour les porcs charcutiers et truies gestantes en soupe.

1.3.2 Les capacités de stockage

Avant travaux, la capacité utile de stockage est de 711,71 m3 nous pouvons stocker 6 mois. Le besoin de stockage pour 4 mois minimum est de 656,80 m3.

Après travaux, la capacité utile de stockage sera de 3183,80 m3 nous pourrons stocker pendant 9 mois. Le besoin de stockage pour 4 mois est de 1510 m3.
*La réglementation demande de respecter une sécurité de 40 cm sous les animaux.

1.3.3 Le bien être des animaux

Depuis le 16 janvier 2003, un arrêté a établi les normes minimales à la protection des porcs (JORF du 22/01/2003) exigible au 1er janvier 2013. Les post sevrage et les porcs charcutiers sont déjà au bien être. Seul les truies gestantes seront adaptées pour être en conformité avec la législation.

1.3.4 Le plan d'épandage

Avant projet, les terres d'épandage se situent sur la commune de :

- Marck

La surface potentiellement réceptrice est de 79,77 ha (terres en propre).
La pression d'azote sur la totalité du plan d'épandage est de 78 U d'azote par ha SPR.
Les distances d'épandage sans enfouisseur sont de 100 m des habitations et de 35 m des cours d'eau.

Après projet, les parcelles d'épandage se situent sur la même commune :

- Marck

Le plan d'épandage sera de 149,50 hectares de surface potentiellement réceptrice.
La pression azote organique moyenne sera de 130 unités par ha de SPR.

Le lisier est un produit fertilisant naturel car il contient de l'azote, du phosphore, de la potasse et des oligo éléments. Ceux sont des éléments nutritifs pour le besoin des plantes. Les apports se feront en fonction du besoin des plantes.

Les terres d'épandage ont été classées selon leur aptitude à l'épandage. L'aptitude des sols est décrite et analysée

- Les terres concernant le projet ont été mise en aptitude 1 pour le lisier.

L'aptitude se définit en fonction du type de sol, de sa profondeur, du type d'effluent, la présence de pente nul à forte et de la durée d'engorgement.

Les terres classées en aptitude moyenne pour le lisier nécessitent la prescription suivante :

- Epandage suivi ou sur couvert végétal.

L'enfouissement direct est possible sur la totalité des parcelles avec ou sans pente avec diminution des odeurs de 90 %(MTD).

Le lisier n'est et ne sera pas épandu les week-ends et les jours fériés et le nettoyage de la route lors de dépôts de terre provenant des champs sera réalisée.

1.3.5 Volet sol et paysage

L'élevage et les terres d'épandage se trouvent à environ 5 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'exploitation se situe dans la plaine maritime entre Calais et Dunkerque.

Cette région se caractérise par son relief plat avec un boisement faible comme vous pouvez le constater sur les photographies et les courbes de niveaux ***en annexe 15***. Les sols sont de type limono argileux sableux avec un sous-sol argileux.

Avant projet, le devant de l'exploitation est composé d'une haie à haute tige afin d'intégrer les bâtiments dans le paysage.
Après projet, la situation par rapport au paysage est la construction de deux nouveaux bâtiments entraînera l'implantation d'une nouvelle haie autour des bâtiments d'élevages.
Le GAEC Decherf Frère implantera une haie d'arbres et d'arbustes autour des nouvelles constructions à partir d'essences locales.

Les surfaces impactées puis imperméabilisées par le projet sont **des terrains agricoles du GAEC DECHERF. Les surfaces imperméabilisées concernent uniquement la surface des bâtiments à construire. Aucune autre surface ne sera imperméabilisée avec le projet**. L'accès au chantier se fera par le chemin d'accès de l'exploitation existant. Un périmètre de 3m autour des bâtiments futurs sera impacté par le passage provisoire des engins de chantier. L'exploitant remettra en état initial cette surface après construction des bâtiments.

Après consultation de la carte d'occupation des sols et érosion de la DIREN du Nord Pas de Calais, le projet se trouve dans une **zone de terres arables avec un aléa érosif faible en automne** (publication INRA du 15/10/99) (***Annexe n°31***).

1.3.5.1 Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une grande partie du territoire étant agricole, il n'y a pas de site particulier accueillant une flore ou une faune spéciale dans la plaine maritime. Dès que nous nous rapprochons vers le littoral une faune et une flore plus spécifique sont présentes (***voir Annexe n°16)***.

Après consultation des cartes des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 de la DIREN du Nord Pas de Calais, la zone de Marck concernée par le projet ne se trouve pas à l'intérieur de Z.N.I.E.F.F de type 1 et 2 mais quelques unes sont proches:

- La ZNIEFF n° 213 type 1 « Sablière de Marck et Bois des Ursulines »
- *La ZNIEFF n° 73 Type 1 « Platier d'Oye » :*
- *la ZNIEFF N°72 « La dune et la plage du fort vert » :*

Le site n'est pas situé dans ou à proximité immédiate de ces zones de protection Faune/Flore.
Aucune parcelle d'épandage ne se situera dans ou à proximité immédiate d'une zone de protection Faune/Flore.

1.3.5.2 Listes rouges des espèces menacées et site d'exploitation

Après consultation des listes rouges des espèces menacées en France et après inventaire des espèces sur le site d'exploitation du Gaec Decherf, aucune espèce protégée, rare ou en listes rouges n'est présente sur le site d'exploitation ou en abord immédiat ; il y a donc absence d'impact du projet par rapport aux espèces protégés ou rares.

1.3.5.3 Etude d'incidence Natura 2000

Aucune zone Natura 2000 ne se situe sur la commune de MARCK, ni sur les communes d'épandage ; donc l'implantation des nouveaux bâtiments et la situation des terres d'épandages ne sont pas concernées par ce type de zone.
Le site NATURA 2000 le plus proche de la commune de **MARCK** est **à 10 km situé à Oye Plage et est à 5 km environ des communes d'épandage,** avec le « Platier d'Oye». Le projet n'a pas incidence sur cette zone (voir Etude d'incidence Natura 2000 en ***annexe n°53***)

1.3.6 Volet eau

1.3.6.1 Les eaux superficielles

Les sables landéniens et pléistocènes de la région des wateringues sont peu perméables et contiennent une nappe aquifère dont la surface piézométrique est proche du sol.

Cette nappe est drainée par une multitude de canaux qui évacuent rapidement à la mer les eaux douces des précipitations atmosphériques.

La pluviométrie annuelle de la station de Marck est de 752 mm.

Cette pluviométrie est à prendre en compte puisque le GAEC Decherf Frères devra évacuer davantage d'eau de pluie du fait de la construction des deux extensions de bâtiment.
Avant projet, la masse d'eau à évacuer sur une année est de 1 147 m3 celle ci est dirigée vers le watergang des cappes ;.
Après projet, elle est de 2837 m3 qui sera dirigé tamponnée à 2l/s/ha avant de rejoindre le watergang des cappes.
Toutes les eaux pluviales seront canalisées par des gouttières PVC, puis par des tuyaux et puisards.

Afin de protéger l'eau, les fosses seront étanches (béton 5b) et traité anti acide pour éviter toutes fuites de lisier, un drain sera posé autour des fosses connecté chacune à un regard.

1.3.6.2 Les eaux souterraines

Pas d'activité de captage d'eau dans le secteur de Marck.
L'approvisionnement en eau se fera par un forage sur l'exploitation. Celui ci évite de véhiculer de l'eau provenant d'un des captages du département.

1.3.6.3 La consommation d'eau

L'eau pour alimenter l'élevage proviendra du forage à créer.
La consommation d'eau après projet sera de 4770 m3 par an.
3690 m3 pour l'abreuvement des animaux
1080 m3 pour le nettoyage des porcheries

Afin d'approvisionner l'élevage, le GAEC DECHERF utilisera son forage qui sera implanté à plus de 35 mètres du 1er bâtiment d'élevage.
Le GAEC DECHERF relèvera dans un registre d'élevage, manuellement 1 fois par trimestre, la consommation d'eau issue du forage par l'intermédiaire du compteur. Le GAEC DECHERF n'utilisera pas d'eau issu du réseau public (sauf disfonctionnement ou problème par rapport au forage).

Afin de protéger le forage et la nappe phréatique, un clapet anti-retour est mis après le compteur d'eau. Un dôme en béton autour de la chambre de visite, surélevé de 50 cm afin de ne pas avoir d'infiltration d'eau, est déjà mis en place. Enfin, le forage est fermé a clef et n'est donc pas accessible aux personnes extérieures.

Plusieurs mesures sont et seront mise en place pour contrôler la consommation en eau de l'élevage et de limiter le gaspillage de la ressource en eau. ***Voir chapitre Volet 3.3***

1.3.6.4 Le Schéma Départemental de l'Aménagement et Gestion de l'Eau (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau du Delta de l'Aa

La conformité du projet avec les enjeux, les orientations et les dispositions décrites a été exposé dans le chapitre **Volet EAU 3.3**

1.3.6.5 Les zones inondables

MARCK et le site d'exploitation ne sont pas concernées par des zones inondables .

1.3.6.6 La gestion des eaux incendies

Au niveau des bâtiments porcins :

- dans les fosses à lisier situées en dessus des bâtiments.

Au niveau des autres hangars (Stockage, local phytosanitaire, local cuve à gasoil) :

- les eaux seront recueillies et dirigées **vers une fosse de 16m3 extérieures et enterrées.** Ces bâtiments sont bétonnés au sol et permettront de collecter les eaux en cas d'incendie.
- Ces eaux d'incendie, se retrouvant dans cette fosse en cas de sinistre, **seront pompées par le GEC DECHERF à l'aide de leur matériel d'épandage (tonne à lisier de 12m3) et transférées dans une fosse à lisier la plus proche.**

1.3.6.7 L'étanchéité des fosses

Concernant l'étanchéité des fosses, elle sera garantie par l'emploi de béton type 5b anti-acidité (norme PMPOA) pour la construction des fosses. Enfin, un drainage avec des regards autour des fosses des bâtiments sera réalisé afin de détecter les risques de pollutions diffuses (***voir annexe n°49***).

1.3.7 Volet air et odeurs

1.3.7.1 Les poussières

Les origines des poussières sont :

- **L'aliment.**
- **La dégradation des fécès.**
- **La desquamation de l'épiderme des animaux.**

Les poussières sont **vecteur de transport d'agents pathogènes** et interviennent dans le **transport des odeurs.**

Les moyens mis en œuvre aujourd'hui et demain pour diminuer les poussières sont :

- **Alimentation type soupe (humide)**

1.3.7.2 L'ammoniac

L'ammoniac est le principal gaz rejeté dans l'air par deux systèmes :

- Lors de l'extraction de l'air par les cheminées.
- Lors de l'épandage du lisier.

Les rejets et la concentration de l'ammoniac varie selon plusieurs critères :

- **Le stade physiologique des animaux présents dans les bâtiments**
- **Des conditions climatiques**
- **De la saison**
- **Du plan d'alimentation choisi par l'éleveur : aliment unique ou biphase.**

Les moyens mis en œuvre aujourd'hui et demain pour diminuer les émissions d'ammoniacs sont (*voir tableau n°61*) :

- **Alimentation biphase : réduction de 25%** des émissions d'ammoniacs dans le bâtiment
- **Fosse couverte : réduction de 90 %** des émissions d'ammoniacs lors du stockage
- **Enfouissement immédiat : réduction de 90%** des émissions d'ammoniacs.
- **Utilisation d'un produit désodorisant AZOFAC® : réduction de 80%** des émissions d'ammoniacs du bâtiment.

1.3.8 Effet du projet sur le climat

Voir Chapitre Volet Climat en étude d'impact

1.3.9 Volet bruit :

Les sources de bruits sur l'exploitation sont résumé dans **le volet Bruit/nuisances sonores :**

Afin de minimiser les bruits autour de l'exploitation, plusieurs moyens sont en place et d'autres verront le jour. Les moyens sont les suivants :
Pour les ventilateurs : tous les ventilateurs seront à l'intérieur des bâtiments dans les cheminées et disposés verticalement ;

- Le service de l'équarrissage, les camions de minéraux aliments 1er âge passeront sur demande du Gaec Decherf ;
- L'enlèvement des porcs se fera par camion ;
- Alimentation automatique pour les animaux ;
- Choix de bat flanc béton en truie bien être beaucoup moins bruyant que les cages en fer ;
- Les murs extérieurs en brique monolithe isolé (phonique et thermique) ;
- Isolation en plaques de polystyrène extrudé.

L'exploitation est éloignée par rapport au centre du village 2km est un atout. Les bruits causés par le projet seront pas perceptibles par la population.

1.3.10 Le trafic routier

Le ***Volet Trafic routier*** résume les origines et les fréquences du trafic routier par rapport à l'exploitation.
L'accès à l'exploitation et aux parcelles d'épandages peut se faire par différents accès.
La traversée des zones résidentielles sera évité au maximum pour l'épandage.

1.3.11 Le volet sanitaire

Le GAEC DECHERF adhère au plan sanitaire d'élevage. La bonne conduite sanitaire est indispensable pour la santé publique.

Les impactes sanitaires d'une installation classée pour l'élevage concernent principalement les zoonoses.

Différents agents sont susceptibles d'être dangereux pour l'Homme :

- ✓ Les agents responsables des zoonoses ;
- ✓ Les agents lié aux pratiques d'élevage (poussières, agents chimiques gazeux et stockés).

Mesures d'hygiène prises :

- ✓ Procédure sanitaire d'introduction d'animaux dans l'élevage ;
- ✓ Gestion de la circulation des animaux ;
- ✓ Gestion de l'identification des animaux ;
- ✓ Entretien des bâtiments et matériaux ;
- ✓ Stockage des aliments ;
- ✓ Gestion de l'accès des visiteurs ;
- ✓ Gestion des intervenants extérieurs amenés à entrer en contact avec les animaux ;
- ✓ Gestion des animaux malades ou suspects ;
- ✓ Procédure en cas de maladie grave ;
- ✓ Gestion des cadavres ;
- ✓ Lutte contre les rongeurs, les oiseaux et les insectes ;
- ✓ Procédure d'enregistrement des événements zootechniques, sanitaires et des visiteurs ;
- ✓ Stockage des produits dangereux ou sensibles.

1.3.12 Elimination des déchets pharmaceutique

Les aiguilles, les flacons et les emballages servant pour la vaccination des animaux sont **stockés dans des conteneurs spécifiques**. Une convention a été passée entre l'éleveur et une société de traitement des déchets et les conteneurs sont ramassés une fois par trimestre.

1.3.13 Gestion de la désinfection, des rongeurs et des cadavres

La désinfection des bâtiments a et aura lieu après chaque bande à l'aide de produits homologués et dont l'éleveur respectera le dosage et la fréquence prescrit par le fabricant.

L'utilisation de raticide souricide est mis en place afin de maîtriser au maximum les populations de rongeurs sur l'exploitation.

Les cadavres sont stockés dans un bac d'équarrissage étanche et ramassée sur demande de l'éleveur par une société d'équarrissage.

Le risque sanitaire est maîtrisé par la mise en place d'actions : le respect de l'hygiène avec la désinfection des bâtiments, l'utilisation de raticide souricide .

1.3.14 Mise en place des travaux

La réalisation des deux extensions de bâtiments d'élevage et la construction du bâtiment B2 entraîne plusieurs types de travaux. Tout d'abord pour les fosses l'évacuation de 4566 m3 de terre qui seront apportés sur une parcelle du GAEC Decherf Frères. La confection des fosses en béton créera un trafic supplémentaire de camion mais temporaire. De même pour l'élévation des murs et de la charpente. La proximité de l'autoroute A16 est un atout pour l'exploitation.

1.3.15 Meilleures techniques disponibles de l'exploitation

Tableau 1 : les meilleurs techniques disponibles sur l'exploitation

Différentes techniques	Présence Avant projet	Présence Après projet	Valeur MTD
Logement des animaux impact sur l'eau, l'air et l'énergie			
Alimentation Biphase	Oui	Oui	+ +
Mise en place d'abreuvoir forme de bol antigaspillage	Non	Oui	+
Utilisation des eaux pluviales pour le lavage des salles	Non	Oui	+
Produit limitant la production de NH3	Non	Oui	+
Ventilateurs à basse consommation	Oui	Oui	+
Fréquence de nettoyage des conduits des ventilateurs annuellement	Non	Oui	+
Eclairage avec ampoule fluorescente	Oui	Oui	++
Caractéristique de l'isolation 0,25<U<0,4	Oui	Oui	+
Régulation des chauffages électriques par boîtier électronique	Non	Oui	
Stockage des effluents : impact sur l'eau et l'air			
Capacité de stockage suffisante pour couvrir la période pendant laquelle l'épandage n'est pas possible	Oui 6 mois (réglementaire 4 mois)	Oui 9 mois (réglementaire 4 mois)	++
Réservoir stable supportant les contraintes mécaniques, thermiques et chimiques	Oui	Oui	++
Base et paroi imperméables et protégées de la corrosion	Oui	Oui	++
Implanté à distance réglementaire par rapport au cours d'eau	Oui	Oui	+
Implanté en éloignement maximum par rapport au cours d'eau	Oui	Oui	++
Système de détection des fuites	Non	Oui	++
Produit limitant la production de NH3	Non	Oui	+
Agitation seulement avant vidange	Oui	Oui	++
Impact lors de l'épandage des effluents d'élevage : air et eau			
Enfouisseurs (socle ou disque)	Non	Oui	++
Présence de bande enherbée le long des cours d'eau	Oui	Oui	++
Respect du 4ème programme zone vulnérable contre la pollution des nitrates	Oui	Oui	++

1.3.16 Les dangers

Pour les risques incendie, une réserve d'eau de 240 m3 utile sera crée sur l'exploitation.
L'ensemble du système électrique est conforme à la législation en vigueur aujourd'hui avec des systèmes de protection et alarme en cas de panne.

La mise en évidence et l'évaluation des risques liées aux activités d'élevage a été réalisée selon l'arrêté du 29/09/2005 relatif à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations soumises à autorisation.

Les risques étudiés dans le cadre de la demande d'autorisation sont cités dans ***les tableaux 65 et 66*** du dossier.

1.3.17 Résumé non technique : Etude des Dangers

Plusieurs risques sont identifiés. Ils se répartissent en deux types :

Risques externes à l'exploitation
Risques interne à l'exploitation

1.3.17.1 Les risques externes à l'exploitation

Les activités industrielles et agricole voisine
Les voies de circulation
Les actes de malveillance
Les risques naturels
Les inondations
Les séismes
La foudre

1.3.17.2 Les risques internes à l'exploitation

L'incendie
Explosion
Accident lié aux matériels d'élevage et déplacement animaux
Accident lié aux matériels d'exploitation
Accident de déversements produits dans le milieu
Electrocution

1.3.17.3 Evaluation des risques d'accidents

Tableau 2 : Gravité des accidents

Classe 4	Evènement à conséquence catastrophique	Evènement qui provoque une ou plusieurs pertes humaines
Classe 3	Evènement à conséquence critiques	- Evènement provoque de grave blessures entraînant une incapacité grave et permanente. - Evènement entraînant un endommagement important du système et/ou son environnement
Classe 2	Evènement à conséquences significatives	Evènement qui provoque des blessures légères de personnes
Classe 1	Evènement à conséquences mineures	Evènement qui ne provoque ni blessures, ni endommagement notable du système ni de conséquence sur son environnement

Le classement a été établi entre le tableau gravité des accidents et le tableau de l'annexe 1 de l'arrêté du 29 septembre 2005

1.3.17.4 Classification des accidents internes à l'exploitation

Incendie : 3B
Accident liés aux matériels élevage : 2B
Accident liés aux matériels : 2B
Chute : 2B
Effondrement : 4E
Explosion : 4C
Déversement, accident de produits dans le milieu : 1B
Electrocution : 3B

1.3.17.5 Classification des risques externes

Arrêt ventilation, boîtier de régulation, alarme : 1B
Tôles qui s'envolent : 3B
Inondation : 1D
Accident véhicule/véhicule, véhicule/piéton : 2B

1.3.17.6 Les moyens de lutte pour les risques interne à l'exploitation

Incendie : vérification régulière des installations électrique, présence d'une borne incendie et d'une réserve incendie de 240 m3 utile.
Accidents liés au matériel d'élevage : prévention et formation sur l'utilisation du matériel.
Accidents liés aux animaux : prévention et formation des personnes à la manipulation, travailler avec une planche de manipulation.

Accidents liés aux matériels mécaniques : prévention et formation des personnes, protection plastique sur les cardans
Risques électrocution : éviter contact eau électricité
Risque explosion : bon entretien de la cuve

1.3.17.7 Moyens mis en place pour les risques externes

Accident sur la route : vigilance du conducteur sur la route, respect des limitations et des chargements, entretien régulier des phares et clignotants.
Pour éviter les arrêts du système de ventilation par la foudre : protéger l'exploitation avec parafoudre, parasurtenseur
Tôles qui s'envolent : entretien régulier par l'éleveur
Inondation : pas de cours proche de l'exploitation

1.3.17.8 Moyens de lutte contre les risques pendant la période de travaux

Accidents liés au trafic : Interdire l'accès au chantier aux personnes étrangères, signalisation des entrées et sortie de camions par des panneaux.
Accident lié au déchargement : déterminer les lieux de déchargement des matériaux et matériels. Port du casque et chaussure de sécurité obligatoire.

1.3.17.9 Les zones d'effets d'accidents

Ce tableau liste des accidents potentiels et les zones où peuvent se situer les accidents

Tableau 3 : les accidents potentiels et les zones où peuvent se situer les accidents

Type d'accidents	Zone d'effets
Matériels élevages Manipulations des animaux Etouffement	Porcherie
Incendie lié à un problème électrique	Porcherie Bâtiment de stockage Fabrique d'aliment à la ferme
Explosion	Cuve à gasoil
Lié aux matériels mécaniques	Tracteurs, chaîne d'alimentation, les vis d'entraînement, Fabrique à la Ferme
Arrêt ventilation	Porcherie
Problème toiture	Tout type de bâtiment
Inondation	Terre noyée
Effondrement	Lors du chantier des 2 bâtiments
Accident au déchargement	Lieux de déchargement
Accident lié au trafic	Ensemble de la cour de ferme Les bâtiments de stockage

2 - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE PORCIN

2.1 Présentation du GAEC Decherf Frères

2.1.1 IDENTITE DU DEMANDEUR

Raison sociale : **GAEC DECHERF FRERES**
Nom : **Decherf**
Prénom : **Guillaume et Benoît**
Adresse : **1360, rue d'Enfer 62730 Marck**
Téléphone : **03-21-35-61-27**
Télécopie : **03-21-85-89-02**
N° AMEXA G: **1 74 06 62 193 133**
N° AMEXA B: **1 70 08 62 193 031**
N° SIRET : **438 230 153 00019**

2.1.2 Capacités techniques

2.1.2.1 -Curriculum vitae

M. Decherf Benoît était salarié sur l'exploitation familiale puis c'est installé sur l'exploitation. La production porcine était existante au moment de l'installation.
M. Decherf Benoît est titulaire d'un diplôme de brevet de technicien agricole (BEPA) obtenu en 1990.
Monsieur Decherf Guillaume s'est installé en GAEC avec son frère Benoît en 2001 après avoir effectué quelques années de travail dans une entreprise privée.
M. Decherf Guillaume est titulaire d'un diplôme de brevet de technicien agricole (BTA) obtenu en 1993 puis a obtenu en 1995 un BTS agricole.

Adhérent du Groupement des Producteurs de porcs des Monts de Flandre depuis 2005, le GAEC Decherf bénéficie à ce titre de tous les services du groupement : Services techniques, bâtiment matériel matériaux, sanitaires et des aides financières.

2.1.2.2 -Résultats technico-économiques :

L'élevage de le GAEC DECHERF est suivi informatiquement via son centre de gestion. Les résultats technico-économiques sont dans la moyenne des éleveurs, avec une productivité de 24 porcelets sevrés par truie productive. (***Annexe 2***)

2.1.3 Capacités financières

L'étude de rentabilité du projet et les dossiers de gestion des trois dernières années ont été fournis à la DDPP ***joint hors annexe*** **(Attestation du centre de gestion CER France)**.

Plan de financement : Attestation du centre de gestion en ***annexe 3***
Le montant global de l'investissement s'élèverait à 737 832 € HT :(***annexe 3***)